

DEPARTEMENT DU NORD
Commune de SEBOURG

DELIBERATION N° 09.03/2024

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le VINGT SEPT MARS à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SEBOURG, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Bruno CELLIER, Maire de la commune de Sebourg.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/03/2024

Etaient présents : Bruno CELLIER - Didier LENNE – Philippe MARCHAL - Frédéric ELU - Pierre PLACE - Dominique BUSSIGNIES - Jean-Marc BERNARD - Claudie DURIEUX - Christiane DENORME - Guillaume CELLIER - Thomas HALLUIN - Florence LIENARD - Freddy SZYMCZAK - Brigitte HARLAUX - François LO PRESTI - Isabelle HUBLART - Mathilde POLACCI

Absent(e)s et excusé(e)s avec procuration :

Martine BAURIN qui a donné procuration à F. Elu

Guy JATIVA qui a donné procuration à D. Bussignies

Secrétaire de séance : Thomas HALLUIN.

OBJET : Avis sur les ZADER : Zone d'Accélération du Développement des Energies Renouvelables

Monsieur Le Maire explique que chacune des communes sont sollicitées par Valenciennes Métropole pour délimiter dans son territoire communal, une zone susceptible de recevoir les nouvelles formes de production d'énergie, ce qui permettra aux promoteurs d'accélérer les installations adéquates : éoliennes, panneaux photovoltaïques....

Après discussion, l'Assemblée ne souhaite pas créer de ZADER. Monsieur le maire est donc autorisé à ne déclarer aucune zone sur SEBOURG, susceptible d'accueillir ces équipements.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, devant le Tribunal Administratif de Lille.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Publié sur le site Internet le 02.04.2024
Envoyé et reçu au contrôle de légalité
le 29.03.2024 Numéro unique de
télétransmission ID 059-215905597-
20240327-240329_D1152SY-DE

Le Secrétaire,
Thomas HALLUIN



Le Maire,
Bruno CELLIER